

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **BX1**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Rue Gabrielle Petit

N° : 32-34

Boîte :

Code postal : 1080

Commune : Molenbeek-Saint-Jean

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0429.488.680

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

27-10-2021

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

26-04-2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

Exercice précédent du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.1, C-ASBL 6.2.1, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.6, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.5.3, C-ASBL 6.14, C-ASBL 6.16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT
UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

DOCKETH YEMALAYEN Achilvie

Avenue Pénélope 27

1190 Forest

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DIERICK Aurore

Avenue des Phalènes 5

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

BORDONARO Giovanni

Rue Henri Caron 45

1070 Anderlecht

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

LECONTE Jean-François

Rue du vivier 31

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

VAN GORP Jérémy

Avenue de la Tanche 2

1160 Auderghem

BELGIQUE

MAYNE Marc

Av. F. Roosevelt 240

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

LABAKI Maroun

Avenue Molière 118

1190 Forest

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

BARBE Martine

Avenue de l'Hippodrome 68

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

VERBEEREN Pierre

Rue Emile Feron 73

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

PERROUTY Pierre-Arnaud

Rue des Alliés 96

1190 Forest

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

AZAOUM Rachid

Rue de Dilbeek 197

1082 Berchem-Sainte-Agathe

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

KHAIRY Rahab

Avenue Molière 83

1190 Forest

BELGIQUE

FARKHOJASTEH Shadi

Avenue Circulaire 144

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DETEMMERMAN Simon

Rue au Bois 163

1150 Woluwe-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DE VUYST Tony

Rue Maes 27

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DGST & PARTNERS (B00288)

0458736952

Avenue E. van Becelaere 28A 71

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

SOHET Pierre (A01658)

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

- A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.376.474</u>	<u>1.674.633</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21		1.713
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	<u>1.376.334</u>	<u>1.672.780</u>
Terrains et constructions		22	130.854	152.672
Installations, machines et outillage		23	1.138.600	1.346.098
Mobilier et matériel roulant		24	1.964	3.470
Location-financement et droits similaires		25		0
Autres immobilisations corporelles		26	104.916	170.540
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	140	140
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	140	140
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	140	140

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	11.135.526	10.785.623
Créances à plus d'un an		29	3.448.990	3.648.990
Créances commerciales		290	10.844	10.844
Autres créances		291	3.438.146	3.638.146
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.851.031	1.480.367
Créances commerciales		40	443.088	430.186
Autres créances		41	1.407.943	1.050.181
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	5.760.147	5.594.901
Comptes de régularisation	6.6	490/1	75.358	61.365
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	12.512.000	12.460.256

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>9.766.371</u>	<u>8.695.434</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13	2.175.500	990.500
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	55.687	115.050
Subsides en capital		15	7.535.184	7.589.884
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>705.130</u>	<u>1.513.830</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	705.130	1.513.830
Pensions et obligations similaires		160	0	11.603
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		0
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5	705.130	1.502.227
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>2.040.499</u>	<u>2.250.992</u>
Dettes à plus d'un an	6.8	17	467.520	560.048
Dettes financières		170/4	467.520	560.048
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		0
Etablissements de crédit		173	467.520	560.048
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	1.338.753	1.429.447
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42	274.091	272.836
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	456.677	566.057
Fournisseurs		440/4	456.677	566.057
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	607.985	590.554
Impôts		450/3	58.277	63.792
Rémunérations et charges sociales		454/9	549.708	526.762
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation	6.8	492/3	234.226	261.497
TOTAL DU PASSIF		10/49	12.512.000	12.460.256

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	8.564.008	8.127.817
Chiffre d'affaires	6.9	70	1.983.329	1.777.885
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	6.532.605	6.295.277
Autres produits d'exploitation		74	46.251	54.655
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	1.823	
		60/66A	7.406.337	8.141.220
Coût des ventes et des prestations		60		
Approvisionnements et marchandises		600/8		
Achats		609		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	3.204.202	2.979.339
Services et biens divers		62	4.417.510	4.494.877
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	630	564.680	622.513
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		631/4	1.200	-1.192
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	635/9	-808.700	17.068
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	640/8	27.445	28.615
Autres charges d'exploitation	6.9	649		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	66A		0
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	9901	1.157.671	-13.403
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)			

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	43	27
Produits financiers récurrents		75	43	27
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		27
Autres produits financiers	6.10	752/9	43	
Produits financiers non récurrents	6.11	76B	0	0
Charges financières		65/66B	32.077	16.381
Charges financières récurrentes	6.10	65	32.077	16.381
Charges des dettes		650	29.860	15.100
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	2.217	1.281
Charges financières non récurrentes	6.11	66B	0	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	1.125.637	-29.757
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12 67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	1.125.637	-29.757
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	1.125.637	-29.757

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	1.240.687	115.050
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	1.125.637	-29.757
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	115.050	144.807
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691	1.185.000	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	55.687	115.050

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	100.861
8022		
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	100.861	
8122P	XXXXXXXXXX	99.148
8072	1.713	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	100.861	
211	0	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	720.023
8161		
8171		
(+)/(-) 8181		
8191	720.023	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	567.351
8271	21.818	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	589.169	
(22)	<u>130.854</u>	
22/91		

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	7.776.369
8162	263.672	
8172	2.211	
(+)/(-) 8182		
8192	8.037.830	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	6.430.271
8272	470.474	
8282	1.515	
8292		
8302		
(+)/(-) 8312		
8322	6.899.230	
(23)	<u>1.138.600</u>	
231		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	673.259
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	673.259	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	669.789
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.506	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	671.295	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>1.964</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241		

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	0

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice**

8194		
8254P	XXXXXXXXXX	

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8254		
8324P	XXXXXXXXXX	0

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

8324		
(25)		

DONT

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

250		
251		
252		

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	622.795
8165	3.544	
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	626.339	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	452.255
8275	69.168	
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325	521.423	
(26)	104.916	
261		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et désaffectations

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES SOCIÉTÉS - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393		
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)		
285/8P	XXXXXXXXXX	<u>140</u>
8583		
8593		
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	<u>140</u>	
8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- 490: Charges à reporter

Exercice
75.357

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**FONDS**

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
2.175.500	990.500

Modifications au cours de l'exercice

Fonds affectés 2021 - Constitution de provision Media Park

Montants
1.185.000

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Couverture journaliste prochaines élections communales et régionales
Subventionnement non-acquis 2021
Frais liés au déménagement vers Media Park

Exercice
288.280
153.345
263.505

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Codes	Exercice
8801	274.091
8811	
8821	
8831	
8841	274.091
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	274.091
8802	467.520
8812	
8822	
8832	
8842	467.520
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	467.520
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921

Emprunts subordonnés

8931

Emprunts obligataires non subordonnés

8941

Dettes de location-financement et assimilées

8951

Etablissements de crédit

8961

Autres emprunts

8971

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

9061

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Dettes financières

8922

Emprunts subordonnés

8932

Emprunts obligataires non subordonnés

8942

Dettes de location-financement et assimilées

8952

Etablissements de crédit

8962

Autres emprunts

8972

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

9062

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

9072

Dettes fiscales non échues

9073

58.277

Dettes fiscales estimées

450

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

9076

Autres dettes salariales et sociales

9077

549.708

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

492: Charges à imputer
493: Produits à reporter

Exercice
128.568
105.659

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

657: Gestion des comptes et cartes

Codes	Exercice	Exercice précédent
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	1.374	1.107

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>1.823</u>	
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	1.823	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	1.515	
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	308	
Produits financiers non récurrents	(76B)	0	0
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		0
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	0	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	667.131	642.518
9146	434.503	385.283
9147	816.287	816.723
9148		8

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Garantie pouvoirs publics

Exercice
842.838

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	9.600
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	39	26,7	12,3
Temps partiel	1002	19,1	5,1	14
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	52	30	22
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	60.756	43.697	17.059
Temps partiel	1012	17.975	5.070	12.905
Total	1013	78.731	48.767	29.964
Frais de personnel				
Temps plein	1021	2.772.578	2.003.442	769.136
Temps partiel	1022	768.405	223.594	544.811
Total	1023	3.540.983	2.227.036	1.313.947
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	48.930	30.352	18.578

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	52,8	30,3	22,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	80.867	47.953	32.914
Frais de personnel	1023	3.618.700	2.130.356	1.488.344
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	64.987	38.596	26.391

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	39	19	52,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	35	17	46,9
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112		1	0,8
Contrat de remplacement	113	3	1	3,5
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	26	5	29,5
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	12	3	14,1
de niveau supérieur non universitaire	1202	7	2	8,4
de niveau universitaire	1203	7		7
Femmes	121	13	14	22,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	4	3	5,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	3	8	9,1
de niveau universitaire	1213	6	3	7,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	38	19	51,2
Ouvriers	132			
Autres	133	1		1

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.428	
Frais pour l'association ou la fondation	152	29.932	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	5	4,5
210			
211	1		1
212			
213	1	5	3,5

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1	7	4,5
310		2	1
311			
312			
313	1	5	3,5
340		1	0,5
341			
342			
343	1	6	4
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	12	5811	10
5802	94	5812	98
5803	11.034	5813	8.074
58031	4.037	58131	3.879
58032	6.997	58132	4.195
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	1
5842		5852	495
5843		5853	1.872

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION - 24/03/2021

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises.

2. Règles particulières

ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (logiciels) sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, y compris les frais accessoires, et amortis linéairement en 3 et 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et amortis linéairement comme indiqués ci-dessous :

- Installations, machines et outillage : linéaire de 20 % à 33 %

- Mobilier et matériel roulant :

o mobilier : linéaire 20 %

o matériel informatique : linéaire 25 % - 33 %

o matériel roulant :

* utilitaire : linéaire 25 % (50 % occasion)

* mixte (voiture) : linéaire 20 % (50 % occasion)

- Autres immobilisations corporelles :

o aménagements : linéaire 10 %

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. Elles sont portées sous le poste concerné dès leur mise en fonction et amorties linéairement suivant les taux indiqués ci-dessus.

A partir de l'année 2018, tout matériel susceptible d'être mis en immobilisations et dont le montant est inférieur à 1.000 EUR pièce sera directement porté en charge.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition, réduction faite des montants restant éventuellement à libérer. Les cautions sont portées à l'actif à leurs valeurs nominales. Les immobilisations financières sont (r)évaluées au moment de la clôture, les éventuelles réductions de valeur sont alors actées.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Pas d'application

CREANCES ET AUTRES CREANCES

Les créances commerciales ainsi que les autres créances sont comptabilisées à leurs valeurs nominales et sont réparties en long terme ou court terme selon leur caractère permanent et période d'exigibilité.

Les créances exigibles à court terme font l'objet de réductions de valeur prudentes sur base du solde à la clôture de l'exercice social.

Ces réductions de valeur forfaitaires sont calculées sur les créances restant ouvertes deux mois après la clôture de l'exercice et varient en fonction de leur ancienneté

- 50 % pour les créances de l'exercice social précédent

- et 100 % pour les autres

- En plus de ces réductions forfaitaires, une réduction de valeur complémentaire est actée pour les clients présentant un risque plus important après analyse.

PLACEMENT DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces valeurs sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie peuvent faire l'objet de réductions de valeur si leur valeur au moment de la clôture s'est dégradée de plus de 3% par rapport à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation feront l'objet d'une évaluation correcte et rigoureuse.

Les charges payées au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont évaluées au montant qui doit être considéré comme une charge pour l'exercice ultérieur.

Les revenus ou fractions de revenus significatifs dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cours sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

PASSIF

AFFECTATION RESULTATS et PRELEVEMENT DES FONDS AFFECTES.

Le résultat de l'exercice est reporté à l'année suivante. L'asbl pourra créer un fonds affecté sur base des bénéfices courants correspondant à une situation ou à un projet spécifique futur d'une valeur d'au moins 150.000 €. Celui-ci fera l'objet d'une identification claire et distincte dans la comptabilité. Le prélèvement à ce fonds affecté sera proposé par le Conseil d'administration lors de l'arrêt des comptes et validé par l'Assemblée Générale.

SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides sur investissements sont portés au passif du bilan à leur valeur nominale. Un prélèvement est effectué annuellement et porté au compte de résultats au même rythme que les amortissements pratiqués sur les biens subsidiés.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées correspondent à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice, nettement précisées quant à leur nature. Leurs montants sont évalués compte tenu des éléments connus à la clôture de l'exercice. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

DETTES A PLUS D'UN AN et DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La provision pour péculs de vacances est estimée sur base du brut du personnel employé (18,20 %).

COMPTES DE RÉGULARISATION

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, sont évaluées au montant afférent à l'exercice en cause.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

Les avances reçues des pouvoirs subsidiant sont imputées en compte de régularisation passif dans le poste de produits à reporter, et portées au compte de résultats selon leurs réalisations effectives de l'exercice.

Dans le cas où il n'y a pas de perception d'avance, les produits à recevoir sont enregistrés en produits acquis ou en autre créance s'il ne s'agit pas d'un prorata.

Remarque: ce changement de règle d'évaluation impacte la VNC des installations et aménagements à hauteur de 19.858,64€ de 2021 à 2023.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion en application de l'article 3:48 du Code des Sociétés et des Associations

L'organe d'administration fait rapport sur la gestion de l'association pour l'exercice social clôturé le 31/12/2021.

A. Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'association

Les commentaires suivants de l'organe d'administration sur les comptes annuels ont pour objectif de communiquer une image fidèle de la situation de l'association et de ses affaires.

L'exercice se clôture par un résultat positif de 1.125.636,81 €.

L'organe d'administration a décidé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

1. Au bilan :

ACTIF :

Le total de l'actif s'élève à 12.512.000 € par rapport à 12.460.256 € l'année précédente, sensiblement identique donc, avec une légère augmentation de seulement 51.744 €.

Les immobilisations sont en diminution de 298.159 € pour atteindre 1.376.474 €. BX1 avait procédé à un ambitieux programme d'investissements en 2019, ceux-ci ont été moins élevés en 2020 et 2021. Il s'en suit que la valeur nette des immobilisés diminue suite à leurs amortissements respectifs. En prévision d'un déménagement en 2023, BX1 procède pour la première fois à un amortissement accéléré de certaines immobilisations qui ne seront pas transférées dans le nouveau bâtiment. Ce changement de règle d'évaluation impacte la valeur nette comptable des installations et des aménagements à hauteur de 19.858,64 € en 2021. Cette opération se répètera en 2022 et 2023.

Les actifs circulants continuent d'augmenter cette année de 349.903 € pour atteindre 11.135.526 € au 31 décembre 2021. Les créances à long terme diminuent de 200.000 € grâce à la réception de subsides pour notre projet de construction. Les créances à court terme augmentent cette année de 370.665 €. Les créances commerciales restent stables (+3%) alors que le chiffre d'affaires est en forte augmentation. Ce sont donc essentiellement les autres créances tels que les subsides et les provisions ONSS qui sont en augmentation. Les valeurs disponibles s'accroissent de 165.246 € pour atteindre au total 5.760.147 €.

PASSIF :

Le total du passif s'élève à 12.512.000 € par rapport à 12.460.256 € l'année précédente, sensiblement identique donc, avec une légère augmentation de seulement 51.744 €.

Le fonds social de l'association est en importante augmentation par rapport au 31 décembre 2020. Il atteint désormais 9.766.371 €, soit 1.075.880 € de plus que l'année précédente. Etant donné que la construction du bâtiment Frame a commencé en juillet 2021, il était nécessaire d'adapter la réalité comptable à cette nouvelle situation. Effectivement, les provisions comptables pour les adaptations de notre équipement n'ont plus raison d'être vu que ces dépenses ne se feront plus au bâtiment Gosset, mais bien au Frame. Il en découle que les provisions comptables ont été extournées et intègrent désormais le fonds social. Notons également

que ce changement n'a aucun impact sur la trésorerie et qu'il est stratégique pour BX1 de renforcer les fonds sociaux de l'association en vue de gros investissements futurs.

En corollaire, les provisions pour risques et charges s'établissent désormais à 705.130 € au lieu de 1.513.830 € l'année précédente. Bx1 continue d'effectuer un relevé prudent des risques et charges auxquelles elle devrait faire face aux cours des années prochaines.

Les dettes connaissent une diminution de 210.493 € pour passer de 2.250.992 € fin 2020 à 2.040.499 € au 31 décembre 2021. Cette baisse s'explique par les remboursements normaux des emprunts financiers et des dettes commerciales fournisseurs plus faibles en fin d'année par rapport à l'année précédente. Les dettes sociales et salariales restent stables.

2. Au compte de résultats :

Les recettes s'élèvent à 8.564.008 € contre 8.127.817 € l'année précédente, soit une augmentation de 5,4 %. Le chiffre d'affaires réalisé par BX1 augmente de 11,6 %, suite à une intensification de l'activité commerciale. Les subsides sont en augmentation de 237.328 € selon l'application des conventions en cours, soit +3,8% par rapport à 2020. Les autres produits d'exploitation s'établissent à 48.074 € en légère diminution par rapport à l'année passée.

Au compte de résultats, alors que les charges salariales sont en légère diminution, soit 4.417.510 € en 2021 pour 4.494.877 € l'année précédente, les biens et services divers sont en augmentation de 224.863 €. Mais c'est surtout au niveau des amortissements et des provisions que les charges d'exploitation fluctuent. Suite à un programme d'investissements plus faible au cours des deux dernières années, et en dépit d'amortissements accélérés sur les équipements qui ne seront pas transférés au Frame, les amortissements s'élèvent à 564.679 € au lieu de 622.513 € l'année précédente. Quant aux provisions, elles ont fait l'objet d'une réévaluation. Il en découle une reprise à hauteur de 1.030.395 € et d'une dotation de 221.695 €. Et en résulte un boni net au niveau du compte de résultat de 808.700 €.

Le résultat d'exploitation 2021 s'élève ainsi à + 1.157.671 € contre -13.403 € l'année précédente (2020).

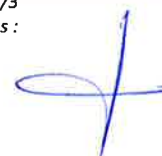
Le résultat de l'exercice s'élève lui à +1.125.637 € contre -29.757 €, l'année 2020 ayant connu l'annulation non-annoncée d'une subside.

3. Divers

Sans objet.

4. Principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée :

Le Conseil d'administration a fait une revue des risques majeurs auxquels l'association pourrait être confrontée. Les principaux risques financiers et économiques liés à l'activité de BX1 ont été évalués et n'ont pas amenés de commentaires particuliers. Les risques juridiques et réglementaires, technologiques et



environnementaux ont également été examinés. Une attention particulière est accordée à la crise COVID-19 à laquelle le point B ci-après est consacré.

B. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Fin 2019, un nouveau virus transmissible à l'homme est apparu en Chine. La pandémie Covid-19 a touché la planète entière dès le premier trimestre 2020. La situation sanitaire grave a nécessité la mise en place de mesures de confinements entraînant plusieurs ralentissements majeurs de l'activité économique. Les paramètres essentiels – e.a. l'assouplissement ou le renforcement des mesures en place à ce jour, leur durée – ne permettent toujours pas d'apprécier pleinement les conséquences de cette crise, à présent mondiale, et ne permettent pas d'évaluer définitivement les impacts pour l'association.

Néanmoins, les premières semaines de l'année 2021 ont connu un regain d'activité et cette tendance s'est confirmée au cours de l'année.

Dès lors, le Conseil d'administration considère que la situation n'entamera pas la capacité de l'association à poursuivre son activité et propose le maintien du principe comptable de continuité. En outre, les conséquences de cette pandémie et des mesures mises en place par le gouvernement n'affectent en rien les comptes arrêtés au 31/12/2021 tels que vous présentés pour approbation.

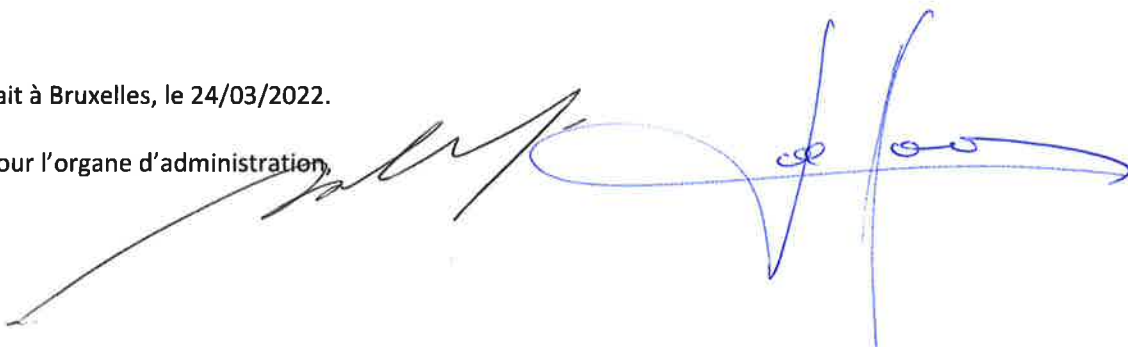
C. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association

La Société d'Aménagement Urbain, maître d'œuvre du *Frame* au futur Médiapark a attribué le marché d'entreprise au cours du premier trimestre 2021, et le chantier a normalement commencé en juillet 2021. Le contexte actuel n'inspire cependant pas à l'optimisme. Aux conséquences de la pandémie s'ajoutent à présent les impacts de la guerre russo-ukrainienne. Il en découle que les délais de réalisation initialement prévus sont mis sous tension. Le maître d'œuvre se veut néanmoins toujours rassurant.

Le financement de la part BX1 dans ce nouveau bâtiment est bouclé, et BX1 a déjà reçu des avances conséquentes des subsides octroyés émanant du FEDER-RBC, de la COCOF et de CFWB. La réglementation de l'octroi des fonds FEDER-RBC nous impose de fournir toutes les preuves de paiement relatives à ce projet pour le 31 décembre 2023, sous peine, à défaut, de devoir rembourser les subsides déjà reçus.

Fait à Bruxelles, le 24/03/2022.

Pour l'organe d'administration,



RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION BX1 SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

RUE GABRIELLE PETIT 32-34 À 1080 BRUXELLES
RPM BRUXELLES - BE 0429.488.680

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association BX1, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 22 décembre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association durant 14 exercices consécutifs. L'actuel représentant du cabinet exerce depuis 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **12.512.000 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de **1.125.637 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'association ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

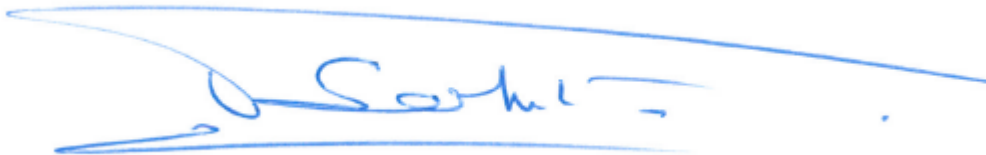
Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Fait à Bruxelles, le 25/03/2022

La SRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises",
Commissaire, Représentée par



Pierre SOHET
Réviseur d'entreprises